

homme et l'autre
RTP 1088p

REVUE DES SCIENCES POLITIQUES

Publiée avec la collaboration des professeurs et des anciens élèves
de l'École libre des Sciences politiques

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE. TOME LI. — AVRIL-JUIN 1928.

EXTRAIT
—
ÉTAT DÉMOCRATIQUE
ET ORGANISATIONS PRIVÉES COLLECTIVES
PAR
E. D'EICHTHAL



LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

Chèques postaux : Paris 96-61.

Bibliothèque Maison de l'Orient



129938

ÉTAT DÉMOCRATIQUE ET ORGANISATIONS PRIVÉES COLLECTIVES

« La religion démocratique est la plus grande conquérante de ce temps, » disais-je dans un récent article de revue. Et cependant la démocratie semble être en train de prouver que, laissée à elle-même, elle tend trop souvent à se rendre invivable. Dans plusieurs pays, elle a été mise aux mains de dictatures ou quasi-dictatures appelées à corriger ses désordres, résultat de ses erreurs. La question est de savoir si, dans les pays où elle subsiste, elle sera capable de se corriger elle-même. Un grand point est, qu'au lieu de reconnaître ses fautes, dans trop de cas elle impute ce qui est défectueux en elle, non à ses propres imperfections, mais à ce qui demeure encore des régimes qu'elle a renversés et remplacés. Ces régimes avaient des vices : elle en garde exclusivement le souvenir et la rancune, au lieu de s'attacher à conserver ce qu'ils avaient de bien-faisant, tout en amendant ce qu'ils offraient de nuisible. Ce nuisible atteignait surtout le grand nombre. Le nombre a senti sa force et se venge sans avoir conscience que souvent il se meurtrit lui-même.

La démocratie part d'un principe qui est séduisant en théorie, qui, en pratique, est une utopie et devient un danger social : l'égalité. Celle-ci apparaît comme une réalisation de la justice. Elle flatte un sentiment de générosité humaine ; mais si on veut la pousser à sa réalisation intégrale, elle est contraire aux faits qui dépendent de la nature et non de la volonté des hommes : inégalité des races, inégalité des aptitudes individuelles, inégalité des conditions géographiques, climatiques, végétation, sous-sol, etc... Il est impossible de se représenter, constituée dans la réalité des faits, une société un peu étendue composée de citoyens jouissant entre eux d'une complète égalité.

Faut-il s'en rapprocher plus ou moins ? C'est une question d'organisation pratique : elle ne peut être tranchée par un principe théo-

rique qui constituerait l'omnipotence du nombre. Le but à poursuivre pour une société démocratique est, Périclès le disait déjà, « une organisation qui recherche l'utilité du plus grand nombre et non l'avantage de quelques-uns ». Le choix des moyens rentre dans l'étude des faits, éclairée par l'histoire. Le but, c'est d'instituer le bien du peuple et non de proclamer un principe qui n'a pas de racines dans la réalité des choses. « On est effrayé du vide que laissent apparaître certains grands mots dont la sonorité a survécu à leur traditionnel prestige », écrivait un récent publiciste. La souveraineté du peuple et l'égalité des hommes sont de ces mots sonores.

Or, quand, passant de la théorie aux réalités pratiques, on compare l'organisation des œuvres collectives privées, de divers ordres, qui ont réussi, et celle de l'État moderne dit démocratique, il paraît, au premier abord, peu compréhensible que l'État démocratique se soit éloigné de plus en plus des principes qui ont assuré et assurent le succès des premières. Toute œuvre collective poursuivant un but à réaliser pratiquement repose sur certaines bases d'agencement faute desquelles elle tombe dans le désordre, et bientôt dans la ruine. Ces bases dépendent elles-mêmes des caractères fondamentaux de la nature humaine. Si l'État avait réussi dans son action politique et sociale, comme certaines entreprises dans leur domaine d'activité, on devrait en conclure que le respect de ces caractères fondamentaux peut se réaliser de deux façons en quelque sorte opposées, et il faudrait s'incliner devant les méthodes d'État bien que directement différentes de celles des entreprises particulières; mais l'échec de l'État dans un trop grand nombre de ses fonctions éclate aux yeux, aussi bien que le succès d'un grand nombre d'œuvres collectives privées, lorsque l'État ne leur impose pas trop d'entraves.

Il serait puéril et contraire aux faits de vouloir faire adopter par l'État, pour le fonctionnement de son organisme, l'agencement complet des entreprises privées puisque l'un et l'autre poursuivent des buts différents, l'un de bien-être général, de sécurité, de paix sociale, de justice; l'autre de lucre, ou d'objet particulier (philanthropique, artistique, scientifique, etc...), bien déterminé; mais ce qu'on pourrait demander à l'État, c'est de respecter dans la mesure

du possible les principes fondamentaux de l'action collective, à savoir l'initiative d'un nombre limité de cerveaux et de volontés, l'autorité des chefs basée sur leur compétence, la responsabilité, le contrôle s'exerçant sans paralyser ni l'autorité, ni l'initiative. Or, il semble que l'État démocratique moderne, appuyé sur le suffrage universel combiné avec le parlementarisme, fasse tous ses efforts pour agir en sens contraire.

Il accorde de plus en plus d'influence au nombre, comme si celui-ci avait un caractère sacré, tandis qu'il n'est au fond qu'un triomphe de force. Force souvent aveugle qui prend ses désirs pour des réalités facilement accessibles, sans se rendre compte des agencements et des subordinations nécessaires pour en atteindre même une partie. Le régime démocratique, au lieu d'éclairer le nombre, le flatte dans ses instincts : après avoir combattu l'enseignement religieux qui était une dernière tentative d'imposer certains freins à l'âme des foules, il n'y substitue pas un enseignement moral, respectueux des nécessités sociales, de nature à détruire les préjugés et les penchants égoïstes et étroits des futurs électeurs. Gagner ceux-ci devient le grand but de tous ceux qui touchent à la politique, et ce n'est pas en refrénant leurs désirs ou leurs intérêts personnels qu'on les gagne le plus aisément. Plus elle s'éloigne du temps où des principes traditionnels d'autorité maintenaient dans son sein un certain ordre hiérarchique, plus la démocratie est entraînée vers un état de confusion où toute activité normale se perd dans l'impuissance des partis, la stérilité des corps délibérants, l'instabilité des gouvernants.

Situation d'autant plus inquiétante que la tendance actuelle de notre démocratie semble être, au lieu de réagir contre ses erreurs, de s'y enfoncer chaque jour davantage.

L'enseignement, qui devrait éclairer la jeunesse sur les nécessités de la coordination, est trop souvent aux mains de flatteurs des masses pour lesquels l'État est plein d'indulgence, sinon d'encouragements. L'élite des intelligences qui devraient être à la tête des affaires publiques est rejetée loin de la politique, soit par l'animadversion du grand nombre, soit par son propre dégoût des concessions nécessaires au succès dans les élections : elle apporte aux activités privées ses capacités, son expérience, son respect des con-

ditions indispensables au bon fonctionnement des entreprises collectives; elle fait prospérer un grand nombre de celles-ci; mais elle vient se heurter, chaque jour, à la concurrence ou à l'intervention nuisible de l'État. Celui-ci qui devrait, tout d'abord, se décharger de beaucoup des fonctions qu'il a peu à peu absorbées, qui ne rentrent pas dans son caractère essentiel, crée au contraire, ou développe toujours de nouveaux monopoles ou de nouveaux bureaux et offices. Il s'éloigne ainsi de plus en plus de ce qui devrait être sa principale visée : assurer l'ordre public et la sécurité au dedans et au dehors, et laisser à l'initiative privée les tâches auxquelles il est impropre par ses origines et sa formation mêmes. Des faits récents semblent malheureusement indiquer qu'il n'est pas près d'entrer dans la voie des suppressions de monopoles d'État. On a vu dernièrement le gouvernement consulter les ouvriers des allumettes pour savoir s'il leur conviendrait qu'il acceptât une reprise du monopole par une société à des conditions avantageuses pour les finances publiques. Ce n'est évidemment pas le moyen d'aboutir en fait de réforme des monopoles. Et c'est malheureusement la voie où l'État démocratique semble de plus en plus entraîné. Il est actuellement amené à perdre ce qui lui restait de force pour gouverner : l'autorité sur ses fonctionnaires. Par une extension abusive de la liberté des syndicats professionnels, établie en 1884, il laisse les fonctionnaires se coaliser, adhérer à la C. G. T., menacer de se mettre, et même se mettre en grève. La décomposition de l'État, dans ces conditions, progresse vite et s'étend à tous les degrés de son organisme. On l'a vu dans des pays voisins où aboutit cette décomposition anarchique. Elle s'avancerait à grands pas dans les démocraties qui ne sauraient pas, en retournant vers les principes essentiels des organisations collectives, se détourner de la démagogie qui en est la négation. Qu'elles n'oublient pas que, suivant le mot de Deschanel, il faut, pour être libre, tout d'abord être gouverné. L'absence d'une autorité réglée, sauvegarde de toute organisation humaine et condition de sa saine activité, engendre fatalement le désordre qui, lui-même, ne connaît qu'un remède peu enviable : la dictature.

Celle-ci devra être évitée par un régime de coordination hiérarchique dans laquelle ceux à qui les pouvoirs de gouvernement auront été confiés seront assurés d'une indépendance et d'une

durée d'action telles qu'ils aient devant eux à la fois l'espace et le temps pour agir. C'est la condition indispensable de l'initiative et de la direction, s'appuyant sur la responsabilité.

Le sort qui attend les démocraties, devra se rapprocher de celui qui a atteint les régimes politiques simplistes du passé. Ni la monarchie absolue, ni la dictature n'ont, avec les siècles, gardé leur caractère entier : elles se sont modifiées au cours du temps, ont subi des altérations, des additions ou des restrictions qui les ont rendues vivables : la monarchie est devenue plus ou moins constitutionnelle, les dictatures qui ont duré se sont accommodées d'un régime représentatif plus ou moins étendu. Ce sont les nécessités pratiques et les conditions du milieu ambiant qui ont imposé ces modifications. Une des erreurs de la démocratie, lorsqu'après divers essais, elle a espéré pouvoir, dans certains pays, s'organiser en régime définitif, a été de vouloir emprunter, intact, à la monarchie constitutionnelle, le parlementarisme pratiqué à la façon anglaise. L'expérience a prouvé qu'avec le suffrage universel, et la multiplicité des partis, — ou l'absence de partis véritablement organisés — le parlementarisme aboutit trop souvent à l'anarchie gouvernementale et à l'impuissance législative. Il est de l'intérêt des institutions humaines d'évoluer avec le temps et avec les changements qui s'opèrent dans les milieux sociaux et économiques. La souveraineté du peuple n'est pas plus un dogme entier et intangible que n'était la souveraineté monarchique. Il est difficile de dire sous quelles formes précises elle évoluera. Mais, on peut affirmer qu'elle évoluera encore comme elle a déjà évolué depuis les démocraties-antiques. Il en restera un mot qui s'oppose au pouvoir absolu d'un seul ou d'une caste, réaction impressionnante de laquelle il est né : mais le régime a subi et devra subir des correctifs pour constituer un mode compatible avec les nécessités pratiques de toute organisation collective humaine, quelle qu'elle soit, qui veut vivre.

EUGÈNE D'EICHTHAL,

Membre de l'Institut,

Directeur de l'École libre des Sciences politiques.



ÉDITIONS SOCIALES INTERNATIONALES

3, RUE VALETTE 3,

Téléph. : Danton 83-42

PARIS (5^e)

Chèque Postal : 974-41

En souscription :

LÉNINE

ŒUVRES COMPLÈTES

Traduites d'après la 2^e édition russe, revue et complétée

par l'INSTITUT LÉNINE

avec références, notes biographiques, historiques et autres
destinées à faciliter l'intelligence du texte

Environ 30 volumes in-8 de 400 à 700 pages, reliure toile souple,
sur papier vélin Book des Papeteries de France, publiés par série de 4

A RAISON D'UN VOLUME TOUS LES TROIS MOIS

Vient de paraître :

Tome XX

LES DÉBUTS

DE LA

RÉVOLUTION RUSSE

(Mars-Juin 1917)

Un volume in-8, 760 pages, reliure toile souple 45 fr.

OUVRAGES DE LA PREMIÈRE SÉRIE A PARAÎTRE EN 1928

2^e (t. XIII) **Matérialisme et Empirio-criticisme**

3^e (t. IV) **Période de l'« ISKRA » : 1900-1902**

4^e (t. VII) **La première Révolution russe : 1905**

Prix des quatre tomes de la première série 160 fr.

Souscription. — Première série de 4 volumes : 120 fr. au lieu de 160 fr.

Premier versement : 40 fr.

PRIX VALABLES JUSQU'AU 1^{er} JUILLET 1928

Bulletin de souscription sur demande.

Colommières — Imp. Paul BRODARD.